

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 JUIN 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DPE 36/DF 20 Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris - approbation du compte de gestion de l'exercice 2011.

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et en particulier son article R.221-92 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire, ainsi que la décision modificative de l'exercice 2011 du budget annexe de l'eau délibérés par le Conseil de Paris, lors des séances des 13, 14 et 15 décembre 2010, 28, 29 et 30 mars 2011, 11 et 12 juillet 2011 ;

Vu le compte administratif du budget annexe de l'eau au titre de l'exercice 2011 ;

Vu le projet de délibération, en date du 5 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le compte de gestion du budget annexe de l'eau, rendu par le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Statuant sur la situation du Comptable et sauf le règlement et l'apurement par la Chambre Régionale des Comptes ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne LE STRAT, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Le compte de gestion pour l'exercice 2011 du budget annexe de l'eau, rendu par M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris, est approuvé conformément aux résultats ci-après :

Article 1 : Résultat de l'exercice 2011 :

Section d'investissement : excédent de + 255.232,78 euros
Section d'exploitation : excédent de + 679.573,99 euros

Article 2 : Résultat global (après incorporation du résultat de l'exercice précédent)

Solde créditeur de : + 665.483,24 euros

Article 3 : Détermination du résultat d'exécution du budget 2011

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Section d'investissement	- 269.323,53	+ 255.232,78	- 14.090,75
Section d'exploitation	+ 2.174.969,04	+ 679.573,99	+ 679.573,99
TOTAL	+ 1.905.645,51	+ 934.806,77	+ 665.483,24